

FORMATION

CONSEILLER ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

BREVET FÉDÉRAL

Les conseillers énergétiques du bâtiment sont responsables de l'analyse énergétique exhaustive du bâtiment et du conseil exhaustif en vue de la rénovation efficace de bâtiments sur le plan énergétique. Le conseiller énergétique du bâtiment développe des solutions de rénovation efficaces sur le plan énergétique pour des maîtres d'ouvrage en collaboration avec des partenaires travaillant dans le domaine de la technique du bâtiment et de l'enveloppe des édifices.

Les conseillers énergétiques du bâtiment occupent diverses fonctions lors de projets de la rénovation durable et respectueuse de l'environnement: spécialiste, planificateur, coordinateur et conseiller. Ils tiennent compte des normes en vigueur pour la réalisation de tous les travaux, se tiennent au courant des derniers développements techniques et développent des solutions sur mesure.

FAITS SUR LA FORMATION

Organisation	Centre de formation Polybat	Examen professionnel	L'examen professionnel final comprend les parties suivantes: · Constitution de réseau · Conseil à la clientèle, temps: 60 minutes
Modules	· CEB 1 «50.11 Physique du bâtiment» · CEB 2 «50.12 Construction de bâtiments» · CEB 3 «50.13 Technique du bâtiment et énergies renouvelables» · CEB 4 «50.14 Justificatifs et demandes de subvention» · CEB 5 «50.15 Plans de mise en œuvre» · CEB 6 «60.61 Atelier de constitution de réseau» · CEB 7 «Cours de formation CECB»	Certification	Conseiller énergétique du bâtiment (avec brevet fédéral)
Durée	23 jours de cours, répartis sur environ 7 mois	Prix du cours	CHF 6660.– pour les membres des associations faitières Polybat* et suissetec CHF 7400.– pour les non-membres
Admission à l'examen professionnel fédéral	· Avoir suivi avec succès la formation «Chef de chantier» et les modules «Technique de construction 1» et «Technique spécialisée 3» (étancheur, couvreur, façadier ou échafauteur). Ou avoir suivi une formation de: · Chef monteur chauffage ou · Chef monteur sanitaire ou · Contremaître en ferblanterie ou · Une formation équivalente Et: · Avoir réussi les différents modules de conseiller/consillère énergétique par le biais d'un examen ou d'une mise en pratique	Prix du cours d'expert CECB	CHF 500.–
		Taxe d'examen pour les examens de module	CHF 990.– pour les membres des associations faitières Polybat* et suissetec CHF 1100.– pour les non-membres
		Taxe d'examen pour l'examen final	CHF 600.–
		Lieux des cours	Colombier NE
		Dates	Vous trouverez les dates dans la vue d'ensemble disponible en annexe ou sur polybat.ch.
		Inscription	polybat.ch/conseillerenergetique

* Les associations faitières de Polybat sont Enveloppe des édifices Suisse, l'APSFV, la SESE, PAVIDENSA et la VSR.